

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

SIP THANN  
55 RUE DU GENERAL DE GAULLE  
68802 THANN CEDEX

**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 16 04 702 745 247  
Référence de l'avis : 23 68 6502343 19  
Numéro d'affaire : 2303291

Numéro de propriétaire : 322 -00066

Département d'imposition : 68  
HAUT-RHIN

Commune d'imposition : 322  
STEINBACH


Débiteur(s) légal(aux) :  
Le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 276  
Date d'établissement : 17/10/2023  
Date de mise en recouvrement : 31/10/2023

Identifiant service : 68033

ZIEGLER MICHAEL  
5 GR GRAND RUE  
68700 STEINBACH

**Vos contacts**

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

**• pour le paiement de votre impôt :**

SIP THANN  
55 RUE DU GENERAL DE GAULLE  
68802 THANN CEDEX  
Tél : 03 89 38 58 00

**• pour le montant de votre impôt :**

SDIF DU HAUT-RHIN - MULHOUSE  
CELLULE FON DEPARTEMENTALE - MULH  
12 RUE COEHORN  
68085 MULHOUSE CEDEX  
Tél : 03 89 33 32 06

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Somme à payer**

**113,00 €**

Date limite de paiement : 15/12/2023

**PAYÉ**

CHQ Michael  
le 7/11/23

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

**Flashcode**

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.

Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte  
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](#) pour :  
consulter la documentation mise à votre disposition,  
effectuer vos démarches et consulter votre situation dans votre espace en ligne,  
et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCKTZL	PROPRIETAIRE	ZIEGLER MICHAEL

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux	25,03 %	%	7,55 %	0,213 %	%	0,10 %		
	Adresse	5 GR GRAND RUE							
	Base	323		365	365		365		
	Base avant	0		0	0		0		
	Base imposée	323		365	365		365		
	Cotisation	81		28	1		0	110	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux	%	%	%	%	%	%	%		
	Base									
	Base avant									
	Base imposée									
	Cotisation									
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)									
	Base État									
	Base collectivités									
	Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière									
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de cession				
Taux	%	%	%	%	Prix de cession					
Cotisation brute					Base brute					
Cotisation déduite					Nombre d'années					
Cotisation nette					Base imposée					

						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	3
						Dégrèvement Habitation principale	
						Dégrèvement JA État	
						Dégrèvement JA Collectivités	
Références administratives : 680 033 322 L						<b>Montant de votre impôt</b>	<b>113</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit celle de la mise en recouvrement de l'impôt, indiquée sur cet avis.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP THANN  
55 RUE DU GENERAL DE GAULLE  
68802 THANN CEDEX

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 04 702 745 247  
Référence de l'avis : 23 68 6502344 18  
Numéro d'affaire : 2303292

Numéro de propriétaire : 322 -00066

Département d'imposition : 68  
HAUT-RHIN

Commune d'imposition : 322  
STEINBACH

Débiteur(s) légal(aux) :  
Le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 276

Date d'établissement : 17/10/2023

Date de mise en recouvrement : 31/10/2023

Identifiant service : 68033

### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
ou en ligne sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP THANN  
55 RUE DU GENERAL DE GAULLE  
68802 THANN CEDEX  
Tél : 03 89 38 58 00

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DU HAUT-RHIN - MULHOUSE  
CELLULE FON DEPARTEMENTALE - MULH  
12 RUE COEHORN  
68085 MULHOUSE CEDEX  
Tél : 03 89 33 32 06

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme à payer

**519,00 €**

Date limite de paiement : 15/12/2023

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](#) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

**PAYÉ**  
CHQ  
Michael  
le 7/11/23

### Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](#) pour :  
consulter la documentation mise à votre disposition,  
effectuer vos démarches et consulter votre situation dans votre espace en ligne,  
et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCKTZL	PROPRIETAIRE	ZIEGLER MICHAEL

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux	25,03 %	%	7,55 %	0,213 %	%	0,10 %		
	Adresse	5 GR GRAND RUE							
	Base	1532		1532	1532		1532		
	Base avant	0		0	0		0		
	Base imposée	1532		1532	1532		1532		
	Cotisation	383		116	3		2	504	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux	%	%	%	%	%	%	%		
	Base									
	Base avant									
	Base imposée									
	Cotisation									
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)									
	Base État									
	Base collectivités									
	Imposition des terrains dont la cession est soumise à TVA immobilière									
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Année de cession				
Taux	%	%	%	%	Prix de cession					
Cotisation brute					Base brute					
Cotisation déduite					Nombre d'années					
Cotisation nette					Base imposée					

		Frais de gestion de la fiscalité directe locale	15
		Dégrèvement Habitation principale	
		Dégrèvement JA État	
		Dégrèvement JA Collectivités	
Références administratives : 680 033 322 A		<b>Montant de votre impôt</b>	<b>519</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit celle de la mise en recouvrement de l'impôt, indiquée sur cet avis.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dglfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dglfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.